



RAPPORT D'ACTIVITES 2022

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde doit remettre aux Maires des Communes membres un rapport d'activités avant le 30 septembre de chaque année.

Ce dernier doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Communauté de Communes peuvent être entendus.

Ce rapport fait état de l'activité de la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour l'année 2022.

I – L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE

A – SON FONCTIONNEMENT

B - MOTION

II – LES ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

A – LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

1/ L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

a – SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

b – Aménagement numérique

2/ Actions de développement économique

a – Accompagnement des créateurs d'entreprises

a1. Bordeaux Technowest

a2. Pépinière d'entreprises de Cestas

b – Soutien aux Clubs des Entreprises

c – Soutien aux réseaux dédiés au développement du tissu économique local

d – Lancement du travail d'inventaire des zones d'activités économiques

e – Collecte des dons alimentaires à destination de l'Ukraine

f – Aménagement des zones d'activités

3/ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs

a – Aire d'accueil des gens du voyage de Cestas

b – Aire d'accueil des gens du voyage de Saint Jean d'Illac

4/ Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

a – Traitement des déchets ménagers et assimilés

b – Collecte des déchets ménagers et assimilés

c – Extension des Consignes de Tri (ECT) :

d – Règlement de collecte - Règlement de la redevance spéciale

e – Données de collecte 2022

f – Revente des matériaux issus de la collecte sélective

g – Les déchetteries

h – Prévention des déchets

i – Bilan financier

5/ Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations

B – LES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

1/ Protection et mise en valeur de l'environnement

2/ Politique du logement et du cadre de vie

a – Le Programme Local de l'Habitat

b – Participation aux surcoûts fonciers

c – Agence Départementale d'Information Logement de la Gironde (ADIL)

d – Logements locatifs sociaux sur la Commune de Canéjan

3/ Création, aménagement et entretien de la voirie

4/ Action sociale d'intérêt communautaire

a - L'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi

b - Les PLIE

c - Les Missions locales

d - L'IREP

e - L'Accorderie de Canéjan et Pays des Graves

f - Bordeaux Technowest

C – LES COMPETENCES FACULTATIVES

1/ Transports

a - Transport scolaire

b - Transport de proximité Prox'bus

c - Transport à la demande

2/ Incendie et secours

3/ Action d'intérêt communautaire en matière de politique de la ville

D – LES OUTILS DE LA MUTUALISATION

1/ Les services communs

2/ Les groupements de commandes

3/ Coopérations avec la Communauté de Communes de Montesquieu

a - Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)

b - Fonds européens territorialisés – Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Régional (AMI)

c - Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

III – FINANCES

A - LES COMPTES ADMINISTRATIFS

a - Budget principal

b - Budget annexe des transports

c - Budget annexe du parc d'activités de la Briqueterie

d - Budget annexe du parc d'activités du Courneau

e - Budget annexe de la zone logistique de Pot au Pin

f - Budget annexe de la zone logistique de Jarry

h - Budget annexe de la zone d'activités Illaguet Nord

B - LA FISCALITE

a - Taxes directes locales

b - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

c - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

d - Dotation de solidarité

e - Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communale (FPIC)

IV – PERSONNEL ET MOYENS ADMINISTRATIFS

A – LES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2022

B – LA GESTION DU PERSONNEL

a - Mise en place du RIFSEEP

b - Création d'un comité social territorial commun

c - Prise en charge et remboursement des frais de déplacement des agents

*d - Adhésion au dispositif de médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la
Fonction Publique Territoriale*

C – MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LES COMMUNES MEMBRES

I - L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE

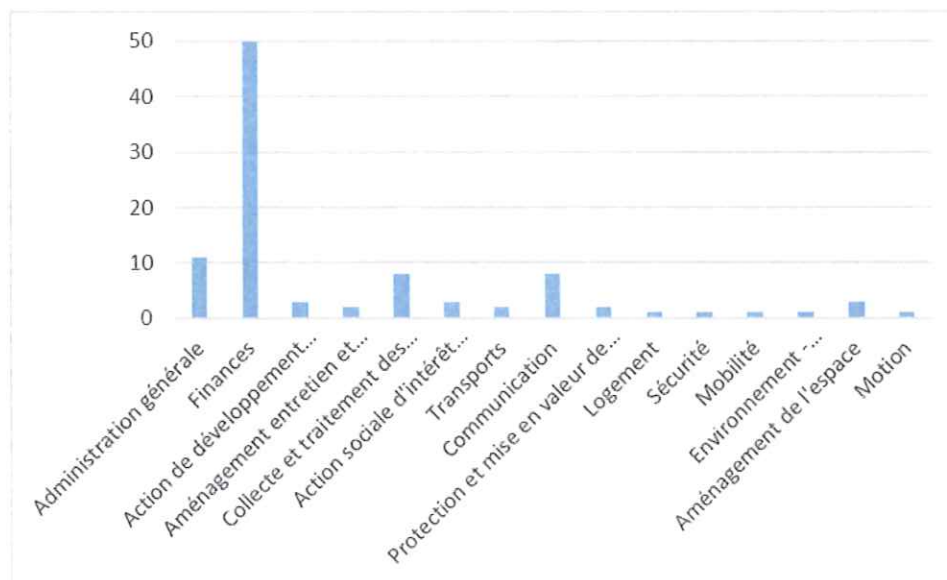
La Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe les Communes de CANEJAN, CESTAS et SAINT JEAN D'ILLAC.

A) SON FONCTIONNEMENT

Le Président et les Vice-Présidents composent le bureau qui se réunit préalablement à chaque réunion du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire s'est réuni 7 fois en 2022 : les 31 mars – 12 avril – 17 mai – 4 juillet – 28 septembre – 15 novembre – 13 décembre.

Au cours de ces réunions, les Conseillers Communautaires ont été amenés à se prononcer sur 97 dossiers dont la thématique est :



B) MOTION

Une motion relative aux Finances Locales a été présentée lors de la séance du Conseil Communautaire du 15 novembre 2022, au cours de laquelle le Conseil Communautaire a exprimé sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la Communauté de Communes, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

II – LES ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

A) LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

1/ L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

a – SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

La Communauté de Communes est membre du SYSDAU, le Syndicat mixte créé en 1996 est chargé de la mise en œuvre et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'aire métropolitaine bordelaise. Il regroupe Bordeaux Métropole, le Département et 7 Communautés de Communes.

Le SCoT est un outil de planification qui coordonne les différentes politiques publiques composant la vie du territoire : habitat, déplacements, développement économique, commercial, environnement. Une participation financière de 31 346 € lui a été attribuée.

Le SYSDAU assure l'élaboration du PCAET.

b – Aménagement numérique

La Communauté de Communes est membre du Syndicat Mixte Gironde Numérique dont la mission est de raccorder 100 % du territoire en fibre optique dans un délai de 6 ans.

Un responsable administratif juridique et financier et un agent de liaison et de coordination ont été désignés pour la mise en œuvre de la conformité au règlement européen sur la protection des données.

Pour 2022, le montant de la contribution obligatoire s'est élevé à 15 641 €. Le montant de l'adhésion aux services numériques a été de 10 760 €.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, la CDC a versé 37 115 € au titre de sa participation annuelle au plan Gironde Haut-Méga.

2/ Les actions de développement économique

Dans le cadre de cette compétence, la Communauté de Communes assure l'accueil et l'accompagnement de nombreuses entreprises.

a – Accompagnement des créateurs d'entreprises

La Communauté de Communes a financé les structures d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement aux créateurs d'entreprises tout en leur proposant des services. Ces structures d'accueil permettent aux jeunes entreprises de disposer d'un appui pour les aider dans leur lancement et dans leur développement.

a1. Bordeaux Technowest

Pour l'année 2022, le montant de la participation communautaire s'est élevé à 5 000 €.

a2. Pépinière d'entreprises de Cestas

La pépinière d'entreprises a proposé de nombreuses rencontres, en lien avec les deux clubs d'entreprises de notre territoire (CESIM et le CE2C). Au 31 décembre 2022, 13 entreprises étaient hébergées en Pépinière ou en hôtel d'entreprises et 3 entreprises avaient élu domiciliation au sein de la structure.

Au cours de l'année, la Pépinière a enregistré un départ, celui de la CNEDIES - Compagnie Nationale des Experts Diplômés Ingénieurs et Scientifiques - qui a transféré ses bureaux dans un autre bâtiment municipal situé au 7 du chemin de Marticot, et une arrivée avec le centre de formation « Inspire Respire » (PNL, Psychologie, Développement du potentiel, Pôle santé et Bien-être)

* Subvention de la Région Nouvelle Aquitaine :

Au titre de l'année 2022, et pour la dernière année puisque la Région NAQ ne souhaite plus maintenir d'enveloppe financière à destination des pépinières d'entreprises, la Communauté de Communes a obtenu une subvention de 10 500€ destinée à soutenir les dépenses de personnel attachées à l'accompagnement et au suivi des entreprises

* Adhésion au GRAPE et à la French Tech

Le GRAPE - Grand Réseau néoAquitain des Pépinières d'Entreprises - est une association qui a pour objectif de mettre en réseau toutes les pépinières d'entreprises de la Nouvelle Aquitaine. Ce réseau regroupant une trentaine de pépinières d'entreprises joue aussi bien un rôle de représentation auprès des institutions publiques et partenaires privés que de centre de ressources pour ses adhérents (formations, échanges de pratiques, coordinateurs d'évènements, veille réglementaire, etc.). Le GRAPE se définit également comme un laboratoire d'idées destiné à faire évoluer le service d'accompagnement à la création d'entreprises et de permettre aux pépinières d'entreprises d'offrir un accompagnement de qualité pour aider les jeunes entrepreneurs à pérenniser leurs entreprises.

La French Tech Bordeaux est une association qui fédère l'ensemble de l'écosystème des startups et entreprises innovantes du territoire bordelais et néo-aquitain (startup, PME, grandes entreprises, clusters, associations, laboratoires de recherche, écoles, universités, ...). L'association a pour buts de développer la croissance des écosystèmes des startups et entreprises innovantes bordelaises et néo-aquitaines avec trois grands objectifs :

1. Aider les startups à faire connaître leurs besoins et à recruter de nouveaux talents ;
2. Faciliter l'accès des startups au financement, à la commande publique et à accompagner leur développement à l'international ;
3. Développer des outils de partage et de savoir-faire afin de promouvoir l'inclusion et la diversité au sein des entreprises.

La Communauté de Communes a renouvelé son adhésion au GRAPE et à la French Tech Bordeaux pour 2022 pour un montant respectif de 500 € et 800€.

b – Soutien aux Clubs des Entreprises

L'accompagnement des 2 clubs des entreprises s'est poursuivi en lien avec l'animateur chargé du développement économique qui a relayé les différents dispositifs mis en place pour le soutien à l'activité économique.

c - Soutien aux réseaux dédiés au développement du tissu économique local

L'agence **Invest in Bordeaux** assure les missions d'une agence de développement économique à l'échelle départementale. Elle conseille et accompagne les entreprises, de toute taille et de tout secteur d'activités,

dans leurs projets d'implantation, d'investissements ou de développement en Gironde. Se présentant comme un « guichet unique » capable de mobiliser l'ensemble de l'écosystème économique au service du développement des entreprises, l'agence s'est progressivement faite reconnaître à travers son expertise en matière de :

- Recherche de solutions immobilières avec la présélection de sites et le conseil en matière de localisation d'activités ;
- Accompagnement sur les aspects RH et la question de la mobilité des salariés ;
- Présentation des solutions de financement (aides publiques / fiscalité / fonds propres) ;
- Publication d'informations sur l'environnement économique local (panorama, fiches sectorielles, études, salaires, etc.) ;

Le réseau associatif **Initiative Gironde** a pour objet de soutenir les créateurs ou repreneurs d'entreprises qui ne disposent pas de fonds propres suffisants ou de garanties nécessaires pour accéder aux financements bancaires traditionnels et qui ont un besoin d'accompagnement. Initiative Gironde soutient ainsi les créateurs ou repreneurs de petites ou de très petites entreprises (moins de 10 salariés) de moins de trois ans d'activité sur le département de la Gironde, de tout secteur d'activités à l'exception de l'intermédiation financière, de la promotion ou de la location immobilière, et des agents commerciaux. Elle propose sous conditions des prêts d'honneurs à taux 0 allant de 1 500 € à 25 000 € permettant d'avoir un effet de levier de 1 à 7 auprès des banques.

Au titre de l'année 2022, la Communauté de Communes a contribué à soutenir le fonctionnement d'Invest In Bordeaux et d'Initiative Gironde à hauteur respectivement de 3 209,40€ et 2 000€.

d - Lancement du travail d'inventaire des zones d'activités économiques

La Loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 nous engage dans un processus de transformation progressif de notre modèle économique et social. Parmi les dispositions de cette loi, on retrouve en matière d'urbanisme, l'obligation pour l'autorité compétente en matière de création aménagement et gestion des zones d'activités économiques, d'établir un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence.

Plus précisément, l'article L.318-8-2 du code de l'urbanisme demande, pour chaque zone d'activités économiques, que l'autorité compétente (EPCI) réalise :

- un état parcellaire des unités foncières composant la ZAE comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- l'identification des occupants de la zone d'activités économiques ;
- un calcul du « taux de vacance » de la zone d'activités économiques

Enfin, le texte prévoit une consultation des propriétaires et occupants des ZAE pendant une période de 30 jours avant arrêt de l'inventaire.

Ce travail lancé au dernier trimestre 2022 se poursuivra encore sur toute l'année 2023.

e - Collecte des dons alimentaires à destination de l'Ukraine

Dans le cadre de l'opération de collecte alimentaire à destination des réfugiés ukrainiens, d'importants dons émanant d'entreprises sont venus se joindre à l'effort des habitants de nos communes. Plusieurs palettes de produits alimentaires mais aussi de produits d'hygiène et du quotidien ont pu ainsi être ajoutées au moment du départ du convoi parti de la zone d'activités de Marticot le samedi 9 avril au matin.

Parmi les généreuses entreprises donateurs peuvent notamment être citées ALDI, Lidl, le groupe La Poste, les conserveries Henri Piquet et Alain Martin, le groupe Sucre + et enfin les salariés de GXO, prestataire logistique pour le groupe Carrefour à Pot-au-Pin.

f – Aménagement des zones d'activités

❖ Parc d'activités du Courneau

* Courneau I et II

La zone a été entièrement commercialisée. Tous les actes de vente ont été signés à l'exception du lot n°2 de la ZA Du Courneau II pour lequel l'acquéreur s'est désisté pour motif économique.

Une convention a été signée entre la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde et la Commune de Cestas pour l'aménagement d'un espace engravé rue du Pré Meunier.

* Salle du Courneau

Un certain nombre de travaux ont été réalisés par les services pour l'amélioration de la salle :

- dépose et pose du sol PVC et dalle moquette suite à la fuite d'un radiateur
- déplacement d'un contacteur de chauffage

❖ Zone d'activités de Jarry

Tous les lots ont été vendus

* Travaux réalisés par les services :

Dépose et réparation de portiques

Réparation regard avaloir, scellement d'un protège candélabre, pose de balises de signalisation

Nettoyage des rives et curage des fossés

❖ Zone d'activités de Pot au Pin

Le marché S01_2022 a été attribué au groupement conjoint SAS SANCHEZ relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Zone d'Activité de Pot-au-Pin II pour un montant de 58 500 € HT soit 70 200 € TTC.

Une convention a été signée avec la Commune de Cestas pour la mise en œuvre de mesures de compensations consécutives à l'impact sur une zone humide, dans le cadre du projet d'extension de la Zone d'Activité.

❖ Zone d'activités de la Briqueterie

La Communauté de Communes envisageant l'extension de la zone d'activités, le Conseil Communautaire a autorisé l'acquisition de la parcelle AB 17 d'une superficie de 20 518 m²

❖ Zone d'activités de Saint Jean d'Illac/Pierroton

Des discussions se sont poursuivies afin de trouver une solution transactionnelle au contentieux en cours relatif à l'exercice du droit de préemption sur le terrain Mondî. Les locaux sont actuellement principalement occupés par l'entreprise DETEXIAL dans le cadre d'une convention d'occupation précaire.

❖ **Zone d'activités Illaguet Nord**

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités, une demande d'examen au cas par cas a été déposée en fin d'année auprès de la Préfecture, qui, par arrêté Préfectoral, a confirmé la nécessité de réaliser une étude d'impact.

3/ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueils des gens du voyage

Conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, le territoire comporte deux aires d'accueil sur les Communes de Cestas et Saint Jean d'Illac. Ces aires répondent aux besoins du territoire.

❖ **L'accompagnement social**

L'Association Départementale des Amis des Voyageurs, ADAV33, a assuré un lien important avec les familles présentes sur les deux aires d'accueil. Une subvention de 3 000 € lui a été versée en 2022.

❖ **Gestion des aires communautaires**

Un marché de prestation de service pour la gestion des aires d'accueil communautaires des gens du voyage a été signé le 30 septembre 2022 pour une durée d'un an et attribué à la société VAGO.

Dans la nuit du 24 août, un orage a provoqué une panne de la télégestion jusqu'au 10 octobre 2022 inclus sur l'aire d'accueil de Saint Jean d'Illac, ne permettant pas au gestionnaire d'assurer le suivi de la consommation des fluides.

Une détérioration du climat social a été constatée sur l'aire d'accueil de Saint Jean d'Illac avec une augmentation des incivilités et des piratages des fluides ainsi que le non-respect du règlement intérieur.

a – Aire d'accueil des gens du voyage de Cestas

36 familles ont été accueillies, se répartissant comme suit : 76 personnes dont 29 hommes, 31 femmes et 16 enfants de moins de 18 ans.

DEPENSES 2022	
NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT
Eau et assainissement	9 589,59 €
Fourniture de petits équipements	3 523,41 €
Autres services extérieurs	16 519,81 €
Electricité & Energie	27 043,23 €
Prestations et maintenance	63 473,73 €
Frais de télécommunication	1 036,23 €
Assurance	263,46 €
Remboursement personnel extérieur	19 292,08 €
Publication marché	432,00 €
TOTAL	141 173,54 €
RECETTES 2022	
Recettes des usagers	23 299,31 €
Subventions	19 604,14 €
Autofinancement	98 270,09 €
TOTAL	141 173,54 €

Les tarifs appliqués aux usagers depuis le 1^{er} mars 2013 sont : droit de place journalier : 2,50 € - mètre cube d'eau consommé : 1,80 € - Kilowatt consommé : 0,15 €

*** Travaux réalisés par les services :**

- Fabrication de portes locaux techniques + divers travaux
- Démolition et reconstruction d'un mur en béton
- Remplacement de serrures
- Dépose VMC
- Tri/collecte/entretien des abords
- Réparation trappe compteur d'eau

b - Aire d'accueil des gens du voyage de Saint Jean d'Illac

39 familles ont été accueillies, se répartissant comme suit : 67 personnes dont 25 hommes – 30 femmes et 12 enfants de moins de 18 ans.

DEPENSES 2022	
NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT
Eau et assainissement	21 066,56 €
Energie & électricité	13 613,60 €
Fournitures petits équipements	6 961,92 €
Prestations de maintenance	67 998,72 €
Frais de télécommunications	797,06 €
Autres services extérieurs	3 627,77 €
Assurance	175,64 €
Remboursement personnel extérieur	6 333,08 €
Publication marché	432,00 €
TOTAL	121 006,35 €
RECETTES 2022	
Recettes des usagers	21 541,10 €
Subventions	13 708,27 €
Participation de la Métropole	41 924,49 €
Indemnisation orage	1 908,00 €
Autofinancement	41 924,49 €
TOTAL	121 006,35 €

Les tarifs appliqués aux usagers depuis le 1^{er} mars 2013 sont : droit de place journalier : 2,30 € - mètre cube d'eau consommé : 2,58 € - Kilowatt consommé : 0,1174 €.

*** Travaux réalisés par les services :**

- Maintenance serrures

4/ Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

La CCJEB exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

a – Traitement des déchets ménagers et assimilés

La CCJEB a attribué le marché de traitement de ses déchets en 2020 pour l'année 2020-2023. L'attribution de ce marché a entraîné une augmentation du coût du traitement que les autres collectivités de Gironde ont également subi.

La CCJEB et 13 autres collectivités de Gironde (SICTOM Sud Gironde, SEMOCTOM, SMICOTOM, SMICVAL, COBAS, COBAN, USTOM, Bordeaux Métropole et Communautés de Communes de Montesquieu, Médoc-Estuaire, Médulienne, Convergence-Garonne) ayant la compétence traitement des déchets se sont regroupés pour une étude d'opportunité pour le traitement autonome des déchets résiduels en Gironde.

L'étude a rendu ses conclusions en décembre 2022, avec la proposition de créer une structure de traitement à l'échelle départementale, en intégrant Bordeaux Métropole. En 2023, les collectivités vont conduire des études techniques, financières et juridiques en groupement de commandes pour aboutir en 2024, à la création d'une structure juridique (Société Publique Locale) et le choix du mode de gestion des équipements de traitement (2 incinérateurs situés sur le territoire métropolitain).

b – Collecte des déchets ménagers et assimilés

La CCJEB collecte trois flux en porte à porte :

- Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Les Emballages Ménagers et Assimilés (EMR)
- Le Verre

La société VEOLIA est titulaire du marché (octobre 2018-2023).

Collecte du verre :

Depuis juillet 2022, les habitants de Saint Jean d'Illac en habitat d'individuel, bénéficient de la collecte mensuelle du verre en porte à porte, comme les habitants de Cestas et Canéjan, afin d'homogénéiser le territoire. Les habitants en résidence collective de Saint Jean d'Illac continuent de déposer leur verre en points d'apport volontaire.

Un avenant a été signé afin de procéder à la collecte du verre en porte à porte sur la Commune de Saint Jean d'Illac à compter du mois de juillet 2022 pour un montant de 4 382,00 € HT par mois.

c - Extension des Consignes de Tri (ECT) :

Initialement prévu en 2021 mais décalé suite au retard de travaux du centre de tri de Bègles, la Communauté de Communes a répondu à l'appel à projet simplifié de CITEO pour l'Extension des Consignes de Tri (ECT) en 2022. Ces ECT permettront aux usagers de trier sans distinction l'ensemble des emballages plastiques qu'ils soient rigides (bouteilles et flacons) ou souples (films, sacs, pots et barquettes) à partir du 1 janvier 2023.

d - Règlement de collecte - Règlement de la redevance spéciale :

Par délibération n°2022/7/8 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022, le règlement de collecte des déchets a été approuvé sur le territoire communautaire ainsi que le règlement de la redevance spéciale.

Le règlement de collecte fixe les règles et modalités d'exécution du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés et s'adresse à tous les usagers de ce service sur le territoire de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde. Il s'applique aux usagers particuliers et aux professionnels

Le règlement de la Redevance Spéciale définit les conditions générales applicables aux professionnels du territoire qui produisent plus de 2 bacs 240 L par semaine et au maximum de 3850L par semaine.

La Commune de Saint Jean d'Illac étant assujettie à la redevance spéciale depuis le 1^{er} janvier 2013, le Conseil Communautaire a décidé d'étendre cette redevance spéciale à l'ensemble du territoire avec une application effective au 1^{er} Janvier 2024 pour les Communes de Cestas et de Canéjan.

e – Données de collecte 2022

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, un rapport annuel sur la collecte et le traitement des déchets ménagers a été établi pour l'année 2022.

Collecte des ordures ménagères résiduelles : **233 kg/hab.an en 2022**

	2020	2021	2022
OMR (en tonnes)	7180,76	7779,03	7478,7
Ratio (en kg/hab/an)	262,85	247,16	233,02

En 2020 le tonnage était plus faible dû au confinement et la fermeture des entreprises du territoire.

Collecte des emballages ménagers recyclables **55 kg/hab/an**

	2020	2021	2022
EMR (en tonnes)	1665,87	1856,66	1779,65
Ratio (en kg/hab/an)	54,02	58,99	55,45

Collecte du verre **36.43 kg/hab/an**

	2020		2021		2022	
	PàP	PAV	PàP	PAV	PàP	PAV
Verre (en tonnes)	757,16	223,08	787,31	269,52	970,32	258,72
Total verre	980,24		1056,83		1169,04	
Ratio (en kg/hab/an)	31,79		33,58		36,43	

PàP = Porte à porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

La mise en place de la collecte du verre en porte à porte pour les habitants de Saint Jean d'Illac a permis de collecter davantage de verre, soit 3 kg/hab/an de plus par rapport à 2021.

Collectes par Communes et par flux en 2022

	OMR	EMR	Verre
Canéjan	1264,08	222,80	159,69
Cestas	3532,16	969,46	652,71
Saint-Jean d'Illac	2682,46	587,39	356,64
TOTAL	7478,70	1779,65	1169,04

f - Revente des matériaux issus de la collecte sélective

La Communauté de Communes a adhéré au groupement de commandes pour la revente des matériaux issus de la collecte sélective en porte à porte. La mutualisation de la revente de ces matériaux permet la massification des tonnages et conduit à de meilleurs prix de reprise. Ce groupement est coordonné par l'USTOM (Union des Syndicats de Traitement des Ordures Ménagères).

Les prestataires retenus :

- * Actero recycling pour la reprise des papiers et cartons
- * Coved pour la reprise des PET clair et foncé, PEHD, aluminium, gros de magasin
- * Véolia pour la reprise des journaux et magazines 1.11

Messieurs BEYRAND et CELAN ont été désignés membres de la commission d'attribution

g - Les déchetteries :

Le territoire est pourvu de deux déchetteries

Tonnages des flux principaux récupérés sur les deux déchetteries du territoire en tonnes :

	2020	2021	2022
TOUT VENANT	3 360,6	3 151,22	3 197,64
DÉCHETS VERTS	5 312,59	5 386,27	4 752,58
GRAVATS	1 710,86	1 864,73	1 459,35
FERRAILLES	334,87	212,25	138,04
BOIS	884,85	838,68	741,67
CARTONS	204,38	246,13	233,76
DEA (Déchets d'équipements et ameublement)		105,80	198,16
DEEE	128,45	143,12	122,46
TOTAL	11 936,6	11 948,2	10 843,66
RATIO (en kg.hab/an)	387	379,6	337,8

Le 11 mai 2022, une benne DEA (Déchets d'Équipements et d'Ameublement) a été mise en place avec l'éco-organisme Eco-Mobilier sur la déchetterie de Canéjan, celle de Saint Jean d'Illac étant équipée depuis février 2021.

Les déchetteries récupèrent également des Déchets Ménagers Spéciaux avec l'éco-organisme Eco-DDS (21,1 tonnes en 2022), les huiles, les DASRI, les médicaments et les peintures.

Le tonnage de déchets verts pour l'année 2022 est plus faible que les années précédentes (moins 634 tonnes par rapport à 2021) qui est dû à la sécheresse et à la canicule.

Fréquentation des déchetteries (nombre de passages annuels) :

	2020	2021	2022
Canéjan	63 559	71 594	64 013
Saint Jean d'Illac	44 956	53 198	54 754
Total	108 515	124 792	118 227

*** - Déchetterie de Canéjan/Cestas**

Un accord-cadre, d'une durée de 4 ans, a été signé fin 2021 avec la société VEOLIA pour l'exploitation de la déchetterie de Canéjan.

Les études ont été engagées pour l'extension de la déchetterie située à Canéjan. En parallèle, des négociations pour l'acquisition du terrain d'emprise nécessaire ont été entreprises avec le propriétaire.

Intrusions, dégradations et vols :

Il y a une recrudescence et une intensification des événements sur l'année 2022, avec des dégradations des locaux, le vidage de bennes (ferraille, tout-venant et DEEE) pour récupérer des matières, dès le départ des agents de la déchetterie. Des actions ponctuelles de gardiennage hors ouverture ont été mises en place. Ces dégradations ont entraîné un surcoût de nettoyage et une baisse du tonnage de ferrailles traités.

Incendie :

Le 17 Mars 2022, un incendie volontaire avec 3 départs de feux distinct (benne tout venant, local DMS et local DEEE) a eu lieu sur la déchetterie. Cela a détruit le hangar de stockage DMS. Un container maritime avec rétention a été mis en place en attendant les travaux d'extension de la déchetterie.

Durant la période de remise en état, les usagers pouvaient aller déposer ces matériaux à la déchetterie de Saint Jean d'Illac.

*** Travaux réalisés par les services :**

Démontage du local DMS

Pose de deux plaques en fonte – protection passage des poids lourds

*** – Déchetterie de Saint Jean d'Illac**

Un accord-cadre, d'une durée de 4 ans, a été signé le 2 juin 2022 avec la société PENA Environnement pour l'exploitation de la déchetterie de Saint Jean d'Illac.

La déchetterie de Saint Jean d'Illac accueille gratuitement les professionnels de Saint Jean d'Illac. En 2022, 256 entreprises ont été accueillies.

La Communauté de Communes a signé une convention avec l'éco-organisme ECOLOGIC pour la récupération des Articles de Sports et Loisirs (ASL).

*** Travaux réalisés par les services :**

Réparation de 3 portails

Démontage de 5 balises de signalement et remplacement

h. Prévention des déchets :

*** Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**

Le 22 septembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le diagnostic et le plan d'action ont été présentés en Commission, le Conseil Communautaire a adopté le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour les années 2023-2028 (délibération n°2022/7/9 du 13 Décembre 2022).

L'objectif est la réduction de 12% des DMA d'ici 2028.

*** Recyclerie**

En avril 2022, le cabinet mandaté pour l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie sur le territoire a rendu son rapport et présenté ses conclusions lors d'un COPIL.

Deux lieux ont été identifiés sur le territoire, 1 site à Saint Jean d'Illac et 1 site à Canéjan. En 2022 les

études pour le lancement des travaux sont engagées.

* Compostage individuel

Depuis 2006 la Communauté de Communes poursuit la distribution de composteurs aux habitants à tarifs préférentiels, l'offre a été étendue avec des composteurs bois, des lombricomposteurs en plus des composteurs plastiques.

Le montant de la participation des administrés est fixé à 40% du prix HT d'achat.

Un marché « accord-cadre » relatif à la fourniture de bacs roulants, de composteurs et lombricomposteurs a été attribué pour une durée de 4 ans aux sociétés suivantes :

- Composteurs individuels et collectifs en bois : EMERAUDE ID
- Composteurs individuels en plastique : QUADRIA
- Lombricomposteurs : VERS LA TERRE INTERNATIONAL

	2020	2021	2022
Composteurs plastiques	168	170	81
Composteurs bois			89
Lombricomposteurs			27
		TOTAL	197

* Animation

Dans le cadre de la « Semaine Européenne de Réduction des Déchets » du 19 au 27 novembre, un maître composteur accompagné d'un agent de la Communauté de Communes a animé un stand de sensibilisation sur 2 demi-journées.

i - Bilan financier

Dépenses 2022 (

Exécution des contrats :

Prestations	CANEJAN	CESTAS	SAINT JEAN D'ILLAC	TOTAL
Collecte des déchets ménagers	228 958,62 €	768 243,03 €	421 122,25 €	1 418 323,90 €
Traitement des déchets ménagers	182 800,39 €	510 258,09 €	416 986,69 €	1 110 045,17 €
SOUS TOTAL DECHETS MENAGERS				2 528 369,07 €
Collecte sélective	219 591,96 €	736 815,00 €	330 458,04 €	1 286 865,00 €
Déchetterie		977 436,10 €	713 343,05 €	1 690 779,15 €
Collecte des bornes à verre	3 264,99 €		25 910,45 €	29 175,44 €
Acquisition composteurs		17 833,80 €	0,00 €	17 833,80 €
Fourniture bacs OM - TRI et VERRE (livré, stock et remplacement pour SJI)		12 999,52 €		12 999,52 €
TOTAL GENERAL				5 567 547,75 €

Le montant total des dépenses liées aux déchets ménagers s'élève à 5 721 919,87 €.

Recettes 2022

Outre la TEOM (d'un montant total de 5 011 560 €), les recettes se composent essentiellement des soutiens à la reprise et à la valorisation des matériaux dans le cadre de la collecte sélective, des déchetteries et du produit de la redevance spéciale sur le territoire de la Commune de Saint Jean d'Illac.

Les soutiens se sont élevés à :

- 320 519,35 € pour Citéo
- 253 551,52 € pour la valorisation des matériaux
- 39 873,60 € pour la redevance spéciale

5/ Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations

Dans le cadre de cette compétence, un travail commun avec les trois communes a été engagé pour le recensement des émissaires principaux qui seront pris en compte dans la cadre de la Communauté de Communes. Chaque commune a délibéré pour engager une procédure de classement de ces fossés

Dans le cadre de la GEMAPI, la Communauté de Communes s'est substituée à la Commune de Cestas dans l'entente intercommunale de l'Eau Blanche qui a pour objet la gestion du ruisseau de l'Eau Blanche et de ses affluents en lien avec Montesquieu. La Communauté de Communes a participé à hauteur de 500 € pour les travaux programmés dans le cadre de l'Entente.

Afin de mener à bien le dossier GEMAPI, un agent « technicien Rivières » a été recruté.

B) LES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

1/ Protection et mise en valeur de l'environnement

L'entretien des espaces boisés, fossés et accotements a été assuré tant par les agents de la Communauté de Communes que par les agents des Communes membres mis à disposition.

2/ Politique du logement et du cadre de vie

La Communauté de Communes poursuit son accompagnement en matière de politique du logement social.

a – Programme Local de l'Habitat

La Communauté de Communes a engagé la procédure de consultation en vue du choix d'un bureau d'études pour la réalisation du Programme Local de l'Habitat ainsi que d'un volet logements avec l'installation d'une Conférence Intercommunale sur le Logement. Un COPIL a été mis en place pour le suivi.

b - Participation aux surcoûts fonciers

La Communauté de Communes maintient sa participation aux surcoûts fonciers des opérations locatives sociales sur le territoire. Son montant reste fixé à 1 000 € par logement.

c - Agence Départementale d'Information Logement de la Gironde (ADIL)

La participation communautaire s'est élevée à 4 564,84 €.

d - Logements locatifs sociaux sur la Commune de Canéjan

Les recettes liées à la location des deux logements locatifs sociaux se sont élevées à 9 825,46 € (dont 1 308 € au titre des charges).

3/ Création, aménagement et entretien de la voirie : pistes cyclables

Au cours de l'année 2022, les services ont réalisés des travaux sur la piste cyclable de la RD1010 ainsi que sur la piste cyclable sise Chemin de Camparian (pose d'une peinture lumineuse).

Les travaux d'aménagement de la piste cyclable reliant Pierroton et Toctoucau ont débuté, pour une durée de deux ans. Des acquisitions de parcelle ont été nécessaires.

Des études se poursuivent pour la réalisation de plusieurs pistes cyclables :

- entre Canéjan le Courneau et Cestas Fourc,
- entre Saint Jean d'Illac/Cestas Pierroton, le long de la RD 211
- pour la desserte de la zone d'activités de Pot au Pin
- entre le Centre de Saint Jean d'Illac et Beutre

4/ Action sociale d'intérêt communautaire

a – L'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi

Le maillage coordonné du service emploi communautaire sur les 3 communes poursuit son évolution en 2022 avec 3 points d'accueil en proximité des publics.

Le Service emploi qui fonctionnait depuis sa création en 2019 avec la mise à disposition de 3 agents des communes a été réorganisé en fin d'année. Depuis décembre 2022, deux agents communautaires à temps plein sont dédiés à l'animation du service emploi avec le maintien d'une mise à disposition d'un agent de Canéjan en renfort administratif à hauteur de 25% d'un ETP.

Le service emploi affiche un bilan stable en termes d'orientation des publics (30%) et d'identification auprès des employeurs. Pour autant, il doit poursuivre son ancrage sur les territoires avec le développement d'actions d'animation et de communication, essentielles à sa dynamique de fonctionnement.

Le renfort de l'accueil des publics à Saint Jean d'Illac et du lien avec les partenaires de Technowest est un enjeu de développement majeur en 2023 afin de garantir une cohérence de territoire et d'égalité du service rendu aux administrés, comme aux entreprises.

Des actions collectives ont été organisées :

- Rencontre partenariale avec les Burn'ettes
- Séminaire territoire GPECT – Lancement Plan d'Actions
- Information emploi public ukrainien
- Atelier d'information sur le dispositif du CESU
- Journée découverte des métiers de la logistique
- Job en entrepôts

Dans le cadre du développement des coopérations, la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPECT) avec la Communauté de Communes de Montesquieu suit son cours. Ce projet porte sur 5 secteurs d'activités :

- la logistique,
- l'entretien,
- l'informatique,
- le secteur viti/vinicole et l'agriculture,
- les services d'aide à la personne.

Le service emploi a réitéré son adhésion à Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi.

b - Les PLIE

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi sont des outils destinés à favoriser le retour à l'emploi durable ou à l'accès à une formation qualifiante des personnes en situation d'exclusion professionnelle, en mobilisant les partenaires et les entreprises.

Le PLIE des Sources

*** Participation financière**

La participation communautaire s'est élevée à 33 471 €.

Un nouveau protocole d'accord a été signé entre la Communauté de Communes et le PLIE des Sources pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pour la période 2022/2027.

Compte-tenu des délais d'instruction des dossiers de financement FSE, il a été proposé de renouveler notre soutien en leur accordant une avance de trésorerie sans intérêt d'un montant de 30 000 € au titre de l'exercice 2023 avec la signature d'une convention définissant les modalités financières, conformément à la délibération du 13 décembre 2022.

Le PLIE Espace Technowest « Adsi Technowest »

La participation communautaire s'est élevée à 8 377 €.

c - Les Missions Locales

Les Missions Locales font parties du service public de l'emploi. Dans ce cadre, elles ont une mission d'accompagnement global en direction des jeunes. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé. Les Missions Locales interviennent dans les secteurs de l'emploi, de la formation, du logement et de la santé.

La Mission Locale des Graves

Une convention de partenariat a été signée entre la Communauté de Communes et la Mission Locale des Graves pour 2022/2024, permettant le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 34 019 € pour l'année 2022.

La Mission Locale Technowest

La participation communautaire s'est élevée à :

- 1 047 € pour le Fonds Local d'Aide aux Jeunes
- 9 380 € pour la subvention de fonctionnement.

d - L'IREP

La participation communautaire s'est élevée à 8 512 €.

e - L'Accorderie de Canejan et Pays des Graves

La participation communautaire s'est élevée à 5 000 €.

f - Bordeaux Technowest

La participation communautaire s'est élevée à 5 000 €.

C) LES COMPETENCES FACULTATIVES

I/ TRANSPORTS

Le service des transports scolaires occupe un bâtiment modulaire de type algeco, situé aux ateliers municipaux de la Commune de Cestas.

Afin d'améliorer le fonctionnement de ce service, ainsi que la qualité d'accueil du public, un bâtiment, d'une superficie de 195 m², est en cours de construction par la Commune de Cestas et sera mis à disposition de la Communauté de Communes.

Un avenant à la convention de délégation de compétences a été passé avec la Région Nouvelle Aquitaine pour une prolongation des circuits de transports scolaires jusqu'à l'année scolaire 2024/2025.

a - Transport scolaire

Conformément au règlement applicable à la rentrée 2022, la Région a souhaité maintenir une stabilité de la tarification annuelle.

Une augmentation du nombre d'abonnements a été constatée pour l'année 2022 : 1035 abonnements en 2022/2023 (1023 en 2021/2022).

La limite d'âge du matériel roulant, fixée légalement à 15 ans pour le transport scolaire, a entraîné l'achat de :

- 1 autobus neuf pour un montant de 164 377,08 € HT soit 197 252,50 € TTC
- 2 bus d'occasion pour un total de 226 350,00 € HT soit 271 620,00 € TTC

b -Transport de proximité Prox'bus

Le service Prox'bus a été mis en place dans le cadre d'une délégation de compétence signée avec la Région Nouvelle Aquitaine.

La Communauté de Communes assure également, dans le cadre de son service commun, des transports pour le compte de chacune des communes membres. Les modalités de facturation de ces transports ont été arrêtées par le Conseil Communautaire.

La tarification demeure inchangée depuis le 1^{er} septembre 2019.

La vente des cartes pour Prox'bus a rapporté 22 070 € répartie comme suit :

- 112 cartes d'abonnements mensuels à 20 € soit 2 240 €
- 94 cartes d'abonnements annuels à 150 € soit 14 100 €
- 380 Tickets 1 voyage aller simple à 1,50 € soit 570 €
- 318 carnets 10 voyages à 10 € soit 3 180 €
- 49 cartes d'abonnements annuels solidarité à 40 € soit 1 960€
- 2 cartes duplicata à 10 € soit 20 €

Le service a été modernisé avec la matérialisation des arrêts grâce à une quarantaine de poteaux d'arrêts de bus sur le territoire communautaire, pour un montant de 40 135 € TTC.

Une Charte Graphique a été mise en place. Des dépliants « fiches horaires » ont été mis à disposition des usagers dans les véhicules et auprès du service en régie.

Ces fiches ont été améliorées : réduction des points d'arrêt sur réservation, ajustement et rajout des horaires.

Un QR code permettant d'accéder au site de PROXBUS est inséré sur les poteaux ainsi que sur le dépliant « fiches horaires ».

Un projet est en cours concernant la restructuration du site internet.

c -Transport à la demande

Le transport à la demande (TAD), service complémentaire au Prox'Bus, est destiné à certains profils des habitants de la Communauté de Communes (PMR, personnes de plus de 75 ans, en perte d'autonomie ou sans emploi).

92 personnes sont inscrites, le service a réalisé 2 841 trajets sur l'année.

Le service dessert les lignes suivantes :

- Ligne Centres commerciaux au départ de Canéjan : tous les vendredis de l'année à destination d'Intermarché de Gazinet (moyenne de 5 usagers)
- Ligne Centres commerciaux au départ de Saint Jean d'Illac (aucun usager sur l'année)
- Ligne de ramassage pour personnes déjeunant aux RPA (10 en moyenne pour Cestas Bourg, 10 en moyenne pour Cestas Gazinet)

2/ INCENDIE ET SECOURS

Afin de maintenir la qualité opérationnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde il a été autorisé le versement d'une participation volontaire de 23 851,55 €.

3/ ACTION D'INTERET COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE POLITIQUE DE LA VILLE

Conformément à la réglementation, un CISPD avait été mis en place en 2003, entre les Communes de Canéjan et de Cestas.

Suite à la modification des statuts de la Communauté de Communes, le CISPD est désormais composé des Communes de Cestas, Canéjan et Saint Jean d'Illac.

Le règlement intérieur a été adopté par le Conseil Communautaire en date du 4 juillet 2022.

D) LES OUTILS DE LA MUTUALISATION

1/ Les services communs

Les actions de mutualisation engagées dans la cadre de la mise en place de services communs se poursuivent.

2/ Les groupements de commandes

La Communauté de Communes a adhéré au groupement de commandes pour une prestation de services en assurances avec la Commune de Cestas et le CCAS en vue de la passation d'un marché devant débuter au 1^{er} janvier 2024.

3/ Coopération avec la Communauté de Communes de Montesquieu

Les Communautés de Communes de Montesquieu et de Jalle-Eau Bourde partagent, de par leur proximité géographique et leurs intérêts communs, de plus en plus de projets sur des thématiques variées dans la cadre de leurs compétences.

Une convention cadre régissant toutes les relations de coopération entre la Communauté de Communes de Montesquieu et la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde a été signée.

Elle porte sur 5 domaines de compétences : Environnement, Transition écologique et prévention des déchets, Culture, Emploi et insertion, Candidature à l'appel à projet pour la gestion territorialisée des fonds européens.

a - Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)

Le territoire des Communautés de Communes de Jalle-Eau Bourde et Montesquieu bénéficie d'une plateforme de rénovation énergétique depuis 2021.

Suite à une phase d'expérimentation du dispositif, les deux collectivités ont fait le choix début 2022, de poursuivre cette démarche collaborative, avec la signature d'une convention de financement.

Le montant évalué à la charge de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde est de 5 501 €.

b - Fonds européens territorialisés – Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Régional (AMI)

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde et la Communauté de Communes de Montesquieu ont déposé un dossier de candidature en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt régional, pour les territoires qui souhaitent s'inscrire dans le volet territorial de la programmation 2021-2027 des Fonds Européens.

La Communauté de Communes de Montesquieu est désignée comme structure porteuse du futur Groupement d'Action Locale (GAL). La Région apporte un financement sur la phase de candidature et de conventionnement à hauteur de 64 800 €.

Les dépenses seront réparties à parts égales entre les deux Communautés de Communes.

Pour ce faire, une convention de cofinancement a été signée entre les deux Communautés de Communes.

c - Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Dans le prolongement d'un accord de partenariat signé avec les Régions en 2020, le Gouvernement a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondaient à leurs besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles ont été traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation sous la forme de Contrats territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qui ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

En relation avec les services de l'Etat, la Communauté de Communes Jalle-Lau Bourde et la Communauté de Communes de Montesquieu se sont engagées dans cette démarche de contractualisation et ont conjointement signé ce CRTE avec les services de l'Etat.

Le contrat contient les engagements des différents partenaires (État, opérateurs, collectivités, secteur privé) pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026.

Il a permis de concrétiser des actions communes autour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de tourisme à travers 4 axes stratégiques :

- **le développement territorial**
- **la qualité de vie**
- **la mobilité**
Les deux communautés de communes ont délibéré pour prendre la compétence « mobilité » dans le cadre de la loi « LOM ».
- **la cohésion sociale et territoriale**
Le développement économique à travers l'accueil de nouvelles entreprises et la prise en compte des secteurs agricoles importants sur le territoire.

III – FINANCES

A) COMPTES ADMINISTRATIFS

a) Budget principal

Dépenses	28 407 640,62 €
Restes à réaliser	276 224 €
Recettes	39 146 947,10 €
Restes à réaliser	0 €
Résultat :	+ 10 463 082,48 €

b) Budget annexe des transports

Dépenses	1 493 333,39 €
Restes à réaliser	180 172,97 €
Recettes	1 738 707,28 €
Résultat :	+ 65 200,92 €

c) Budget annexe du parc d'activités de la Briqueterie

Dépenses	531 083,50 €
Recettes	0 €
Résultat :	- 513 083,50 € (achat de terrain)

d) Budget annexe du parc d'activités du Courneau

Dépenses	2 662 032,48 €
Recettes	2 448 477,99 €
Résultat :	- 173 554,49 € (reste un terrain à vendre pour un montant d'environ 337 000 €)

e) Budget annexe de la zone logistique de Pot au Pin

Dépenses	2 802 028,87 €
Recettes	2 963 767,25 €
Résultat :	+ 161 738,38 €

f) Budget annexe de la zone logistique de Jarry

Dépenses	632 267,13 €
Recettes	1 207 591,85 €
Résultat :	+ 575 324,72 €

g) Budget annexe de la zone d'activités Saint Jean d'Illac/Pierroton

Dépenses	20 683,96 €
Recettes	105 640,75 €
Résultat :	+ 84 956,79 €

h) Budget annexe de la zone d'activités Illaguet Nord

Dépenses	5 390 017 €
Recettes	3 591 180,50 €
Résultat :	- 1 798 836,50 € (achat de terrain)

B – LA FISCALITE

a - Taxes directes locales

Compte tenu des éléments communiqués par les services fiscaux, le Conseil Communautaire a décidé de maintenir les taux de fiscalité qui sont restés identiques depuis 2017, à savoir :

- Cotisation Foncière des Entreprises 26,02 %
- Foncier non bâti 1,41 %

b - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Compte tenu des bases prévisionnelles qui ont été communiquées, le Conseil Communautaire a décidé du maintien des taux différenciés de la TEOM :

- Canéjan et Cestas 11,05 %
- Saint Jean d'Illac 12,04 %

Les établissements du territoire communautaire qui en ont fait la demande et qui ont justifié d'un contrat de ramassage des déchets ménagers propre à leur entreprise, ont été exonérés de la TEOM

c – Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement art et essai au titre de l'année de référence ont été exonérés de la CFE.

d - Dotation de solidarité

Le Conseil Communautaire a voté une dotation de solidarité d'un montant total de 3 800 000 € qui se répartit comme suit :

Répartition 2022	Canéjan	Cestas	Saint Jean d'Ilac
Dotation de Solidarité	942 951 €	1 860 078 €	996 971 €

e - Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communale (FPIC)

Les Services Préfectoraux ont notifié un montant de prélèvement du FPIC de 2 486 174 €, dont la répartition dérogatoire libre a été votée comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| ○ Communauté de Communes Jalle – Eau Bourde | 1 491 704 € |
| ○ Commune de Canéjan | 199 790 € |
| ○ Commune de Cestas | 557 195 € |
| ○ Commune de Saint Jean d'Ilac | 237 485 € |

IV – PERSONNEL ET MOYENS ADMINISTRATIFS

A) LES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2022

27 agents soit :

- 1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 2 adjoints administratifs
- 3 attachés territoriaux
- 2 contrats à durée déterminée catégorie A
- 13 adjoints techniques
- 3 adjoints techniques principaux 1^{ère} classe
- 1 agent de maîtrise
- 2 techniciens territoriaux

La Communauté de Communes a recruté 2 agents en contrat à durée déterminée :

- un chargé de l'accompagnement et de l'animation dans l'emploi
- un technicien rivière

B) LA GESTION DU PERSONNEL

Les dépenses de personnel (frais de mise à disposition de personnel compris) se sont élevées à 798 807,53 € pour le budget principal et à 736 069,37 € pour le budget annexe des transports.

a - Mise en place du RIFSEEP

Conformément au décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique Territoriale, et suite à l'avis favorable du Comité technique en date du 25 mars 2022, le Conseil Communautaire a instauré le régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions, de l'expertise et

de l'engagement professionnel, composé d'une part fonctions (IFSE) bénéfice des agents de tous les cadres d'emplois existant dans la collectivité, à compter du 1^{er} mai 2022. La délibération n°2022/2/6 du conseil Communautaire du 12 avril 2022 définit les modalités de versement.

b - Création d'un comité social territorial commun

Conformément à la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique Territoriale, et au décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, un comité social territorial commun entre la Communauté de Communes, la Commune adhérente (Cestas) et un établissement rattaché (CCAS) est créé.

c - Prise en charge et remboursement des frais de déplacement des agents

Les agents de la Communauté de Communes titulaires, contractuels et stagiaires sont amenés à se déplacer pour participer à des réunions, assurer un poste itinérant, effectuer des stages, participer à des rencontres professionnelles hors de la résidence administrative et hors de la résidence familiale peuvent bénéficier sur justification de la prise en charge des frais engagés lors du déplacement.

Les modalités de remboursement ont été fixés par délibération n°2022/5/6 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2022.

d - Adhésion au dispositif de médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la Fonction Publique Territoriale

La médiation est un moyen de prévenir et de résoudre plus facilement certains différends au bénéfice des employeurs territoriaux et des agents publics.

La mission de médiation préalable obligatoire est ainsi assurée par le Centre de Gestion de la Gironde sur la base de l'article 25-2 dans la loi statutaire n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La Communauté de Communes a adhéré au dispositif par délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2022.

C) MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA PART DES COMMUNES MEMBRES

Le fonctionnement administratif, comptable et technique a été réalisé, en complément, par des personnels des Communes de Canéjan, Cestas et Saint Jean d'Illac mis à disposition de la Communauté de Communes.

Ces mises à disposition ont représenté :

- Budget principal : 340 578,63 € sur les 798 807,53 € de dépenses de personnel
- Budget des transports : 228 117,05 € sur les 736 069,37 € de dépenses de personnel

L'ensemble de ces facturations a fait l'objet d'une présentation détaillée.

Le remboursement des dépenses de personnel de la Commune de Saint Jean d'Illac sera imputé sur l'année 2023.

Elles se sont réparties comme suit :

	Cestas	Canéjan
BUDGET PRINCIPAL 2022		
Administration générale	153 554,29 €	5 120,73 €
Billettique 2022	2 454,40 €	7 870,86 €
Aires d'accueil communautaires	20 537,35 €	
Traitement des déchets		
Développement économique, emploi		21 821,80 €
Intervention sur les engins – service mécanique	6 529,01 €	€
Entretien des déchetteries	3 476,68 €	4 758,83 €
Entretien salle du Courneau	1 536,11 €	
Aménagement Eau Bourde	2 834,46 €	
Entretien des zones d'activités	69 710,91 €	8 506,12 €
Centre de vaccination	16 000 €	
Eclairage public		9 037,76 €
Voirie, pistes cyclables	6 829,32 €	
TOTAL	283 462,53 €	57 116,10 €
BUDGET DES TRANSPORTS 2022		
Intervention des chauffeurs	228 117,05 €	
TOTAL	228 117,05 €	



Le Président – Pierre DUCOUT

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 033-213301229-20231221-DELIB50_05_2023-DE